

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
12531

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention d'occupation avec l'association Forum réfugiés-Cosi portant sur des locaux situés rue Cougit à Marseille (13015).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a procédé à l'acquisition en octobre 2018 d'un immeuble sis 1 rue Cougit – 13015 Marseille d'une superficie d'environ 2 500 m² à destination sociale.

L'association Forum Réfugiés-Cosi œuvrant dans l'accueil des demandeurs d'asile est titulaire d'un marché public attribué par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans ce cadre, cette association a exprimé son souhait d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment de la rue Cougit (d'une superficie de 470 m²) afin de mettre en place un premier accueil des demandeurs d'asile (en qualité de structure de premier accueil des demandeurs d'asile - SPADA-).

Cette occupation serait consentie pour la durée du marché public passé avec l'OFII soit jusqu'au 31 décembre 2021. Une nouvelle durée devra nécessairement faire l'objet d'un avenant entre les parties.

L'association versera une redevance au Département d'un montant annuel de 58 000 € et sera redevable des charges de fonctionnement, des prestations accessoires et des taxes incombant aux locataires. Le Département réalise les travaux d'aménagement préalable des locaux.

Afin de fixer l'ensemble des conditions de cette occupation, une convention d'occupation doit être établie entre le Département et l'association Forum réfugiés-Cosi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

